

Internationale de l'éducation  
III<sup>e</sup> Conférence sur l'enseignement supérieur et la recherche :  
un nouvel élan pour la communauté académique mondiale

Montréal, 14-16 mars 2002

**RAPPORT GENERAL par Paul Bennett**

**Introduction**

La troisième conférence sur l'enseignement supérieur et la recherche de l'IE s'est tenue à Montréal (Canada) en mars 2002, à un moment où les défis sont immenses dans notre secteur de l'éducation et plus généralement dans le monde. Alors que nous sommes encore abasourdis par les conséquences du 11 septembre – pendant la conférence, on pouvait lire à la une d'un journal : « Bush déclare que l'option nucléaire est sur la table » - la communauté mondiale cherche encore à s'entendre avec les forces de la mondialisation et de la libéralisation du commerce qui avaient les faveurs des journaux avant le 11 septembre. L'enseignement supérieur et la recherche sont sur la ligne de front dans la bataille contre la mondialisation, mais nous sommes aussi des acteurs importants dans les combats intellectuels, éthiques et politiques que le 11 septembre a déclenchés.

Cependant, la Conférence de Montréal a démontré que l'IE et ses affiliés du secteur de l'enseignement supérieur sont prêts à affronter ces défis, aussi intimidants soient-ils. La Conférence a permis de renforcer les progrès considérables qui avaient été accomplis au Troisième Congrès mondial de l'IE à Jomtien (Thaïlande) en juillet 2001, où le rôle clé du secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche dans la bataille contre la mondialisation avait été amplement reconnu et où les moyens politiques pour s'engager dans cette bataille avaient été mis en place. Et, au sein de l'IE, le secteur de l'enseignement supérieur continue de croître. Cette conférence réunit des participants qui viennent de 37 syndicats dans 27 pays, représentant 900 000 membres. Les affiliés de la totalité de ce secteur représentent approximativement 1 million de membres de 30 syndicats du secteur spécifique de l'enseignement supérieur et de la recherche et de 55 syndicats généraux d'enseignants. Cette croissance constante est un hommage à l'IE, elle indique que le secteur en perçoit la pertinence par rapport à ses besoins et permet à l'organisation de parler avec plus d'autorité en son nom.

La Présidente de l'IE, Mary Hatwood Futrell, dans son allocution d'ouverture, a reconnu cette tendance ainsi que la place de notre secteur à l'intérieur de l'IE. Elle a replacé notre travail dans le contexte important des politiques de l'IE en vue d'élargir l'accès à l'éducation à tous les niveaux et de promouvoir les besoins et les intérêts des pays en voie de développement. On doit avoir ces deux notions fondamentales de la philosophie de l'IE à l'esprit quand on affronte les défis immédiats de la mondialisation et de la politique mondiale après le 11 septembre. Il est donc particulièrement significatif que la Présidente appuie la proposition de tenir la prochaine conférence internationale sur l'enseignement et la recherche dans un pays africain, pour nous aider à concentrer notre attention sur cette région et sur le Sud.

## **UNESCO, OIT et Banque mondiale**

Pour l'IE, cette conférence a été l'occasion de réaffirmer que l'éducation, y compris l'enseignement supérieur, sont des biens publics et cela en réponse aux pressions croissantes, tant au niveau national qu'au niveau international. Le dialogue avec les représentants de l'UNESCO, de l'OIT et de la Banque mondiale et les discussions en ateliers ont montré qu'il était nécessaire de faire valoir cette conviction avec constance et cohérence, face à l'évolution des organismes qui mettent en œuvre la politique mondiale, et qui, pour répondre aux pressions de la mondialisation, tendent à s'orienter vers la libéralisation, la privatisation ou la commercialisation de l'éducation. La Conférence a noté l'évolution de la Banque mondiale qui semble vouloir reconnaître ces dernières années le rôle de la société civile et la place de l'éducation dans le domaine du développement social et économique. Cependant, la Conférence a reconnu qu'il est clair, en particulier du point de vue des pays qui font l'expérience des interventions de la Banque mondiale, que les effets des politiques de cette dernière continuent d'être inspirés par le projet néo-libéral, en mettant à mal les services publics et l'infrastructure sociale. Les délégués ont fait la distinction entre, d'une part, des structures comme l'UNESCO et l'OIT, qui pourraient canaliser les points de vue des syndicats et de la société civile et, d'autre part, des institutions économiques comme la Banque mondiale, l'OMC, le FMI et l'OCDE qui sont engagés dans les décisions économiques et politiques dures. On a indiqué au cours de la dernière session de la Conférence que le travail à venir de l'IE dans le secteur, y compris les programmes des conférences futures, devrait être plus résolument orienté vers l'action, afin d'identifier le rôle de ces organismes qui définissent les politiques internationales, ou qui en sont les bailleurs de fonds, et de s'engager plus concrètement auprès d'eux.

Les ateliers ont identifié les critères suivants pour analyser et faire le suivi des politiques de l'OIT, de l'UNESCO et de la Banque mondiale :

1. l'impact sur les structures de l'enseignement supérieur et de la recherche
2. l'impact sur les programmes d'études
3. l'impact sur les niveaux et les processus de financement public
4. l'impact sur l'accès à l'enseignement supérieur et sur l'égalité
5. l'impact sur les économies locales et régionales
6. l'impact sur la diversité culturelle
7. l'impact sur le contrôle réglementaire et l'accréditation ainsi que sur la qualité de l'enseignement supérieur
8. l'impact sur la gouvernance des universités, la liberté académique et le rôle historique des universités dans la production et la diffusion du savoir et des fondements de l'analyse critique

La conférence et les ateliers ont identifié les recommandations suivantes sur le travail à accomplir dans le futur par les membres de l'IE dans le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche et pour l'IE elle-même :

1. Suivre l'évolution de la philosophie, de la mission et des actions de la Banque mondiale, de l'OIT et de l'UNESCO, y compris le document sur l'enseignement supérieur que la Banque mondiale rendra public prochainement.
2. Développer des études de cas par pays (dans un premier temps à partir du matériel qui existe déjà) concernant le travail et l'impact de la Banque mondiale. (Pour ce qui est de 1 et 2, en gardant à l'esprit l'impact particulier de la Banque mondiale dans les pays en voie de développement.)

3. Sensibiliser, dans nos pays, les syndicalistes, les autres ONG et le grand public, au rôle des institutions internationales en ce qui concerne l'enseignement supérieur et la recherche.
4. Se préparer pour la réunion sur l'enseignement supérieur de l'UNESCO en 2003, en particulier en suivant et en combattant les tentatives actuelles d'affaiblissement de la Recommandation concernant le statut du personnel enseignant de l'enseignement supérieur.
5. Promouvoir la conception alternative des syndicats par rapport à la mondialisation de l'enseignement supérieur.
6. Défendre les systèmes nationaux d'accréditation et d'assurance de la qualité contre les modèles mondialisés inspirés par les intérêts et les critères commerciaux.
7. Exercer des pressions pour que les recommandations de l'UNESCO et de l'OIT soient mises en application et suivies, en utilisant au mieux les Commissions nationales pour l'UNESCO.
8. Développer des formes pratiques de solidarité par rapport aux systèmes et aux syndicats de l'enseignement supérieur dans les pays en voie de développement, par exemple en leur fournissant gratuitement des logiciels.

### **L'impact de la commercialisation**

Le débat en séance plénière et dans les ateliers sur les effets de la commercialisation s'est établi autour du besoin d'affirmer l'importance de la communauté universitaire et de la collégialité tant au niveau des institutions qu'au niveau national et mondial, une communauté où le Code d'éthique pour la recherche proposé par l'IE aurait une place prépondérante (voir ci-après). L'affirmation vigoureuse de la place de l'enseignement supérieur et de la recherche en tant que biens publics et non en tant que marchandise, de même que du droit des étudiants à accéder à un enseignement supérieur de qualité sont aussi des éléments-clés d'une véritable vision alternative de l'éducation mondialisée. Cette vision alternative est importante pour permettre à la communauté universitaire de résister aux forces négatives et irrationnelles que représentent aux États-Unis les «créationnistes» par exemple, mais plus encore les idéologies politiques et économiques qui mènent l'enseignement supérieur et la recherche sur les voies de la commercialisation. Ces tendances menacent les libertés académiques et souscrivent à une approche à court terme, à une approche étroitement utilitariste du travail académique. L'enseignement universitaire et la recherche constituent des richesses nationales et mondiales et représentent un investissement stratégique humain, culturel ainsi que dans l'infrastructure d'un pays. Il faut résister à tout modèle de fonctionnement fondé sur des principes économiques ou comptables. Le financement doit relever de la responsabilité première des gouvernements ou des organismes publics.

Le fait que, de plus en plus, les engagements et le maintien en poste des professeurs soient conditionnés à leur capacité à attirer un financement externe est un problème fondamental de liberté académique et les syndicats doivent se battre sur ce terrain. Il existe un lien clair entre les considérations économiques, la vision à court-terme et le nivellement par le bas dans le domaine de la recherche comme dans celui de l'enseignement supérieur et de l'attribution des diplômes.

Les participants se sont montrés particulièrement soucieux d'aller de l'avant pour sauvegarder l'enseignement et la recherche dans les disciplines comme les humanités ou les sciences sociales qui n'attirent pas les sponsors commerciaux. On pourrait sans doute y parvenir en redistribuant de façon systématique le financement externe à

l'intérieur des institutions. Il est clair que le financement externe comporte des dangers, et il faut les affronter en se servant d'un Code d'éthique solide.

Dans les années qui viennent, l'enseignement supérieur et la recherche se trouveront face à un défi démographique majeur avec, dans bien des pays, le départ à la retraite d'une grande partie du personnel universitaire. Pour assurer la pérennité des valeurs fondamentales, il sera important pour les syndicats de s'impliquer activement non seulement dans les changements institutionnels qui s'ensuivront mais aussi dans la relève des militants syndicaux et le maintien du taux de syndicalisation. Les systèmes qui sont confrontés à une pénurie sévère de financement ne doivent pas chercher des solutions dans la précarité ou dans l'engagement de personnel universitaire en provenance de pays qui sont dans le besoin urgent de construire leur propre communauté universitaire. La solidarité syndicale internationale s'impose pour contrer ce genre de menace.

L'importance stratégique des professeurs et des institutions de l'enseignement supérieur pour assurer la validité des systèmes d'éducation dans leur ensemble, par le biais par exemple de la formation des maîtres, de la recherche en éducation et de la promotion de la formation permanente, doit être reconnue et développée. Ce sont là des aspects essentiels du rôle de l'enseignement supérieur en tant que bien public qui doivent être défendus contre les pressions et les contraintes de la commercialisation.

L'assurance de la qualité et l'accréditation sont des moyens de défense essentiels contre la commercialisation. Les systèmes d'assurance de la qualité et d'accréditation au niveau national et au niveau des institutions doivent être protégés contre les ingérences des systèmes mondialisés et pilotés par les intérêts commerciaux.

La tendance croissante des employeurs de l'enseignement supérieur à réclamer les droits de propriété intellectuelle de leurs employés doit être considérée non seulement comme injuste, mais comme une politique à court terme qui, conjuguée au manque de soutien à la recherche fondamentale, ne pourra que menacer la productivité et les incitations nécessaires pour mener des recherches indépendantes et novatrices. L'IE doit protester contre la conception erronée des gouvernements qui conduit au financement de la recherche « appliquée » au détriment de la recherche « fondamentale » et qui constitue une politique indéfendable. Ces deux types de recherche sont nécessaires et ne peuvent être jouées l'une contre l'autre. L'IE et ses syndicats membres doivent réaffirmer la place de la collégialité universitaire et de la solidarité syndicale, au niveau institutionnel, national et international et promouvoir les intérêts communs des professeurs et des chercheurs ainsi que des personnels de soutien et des employés administratifs (un des ateliers a proposé la mise à jour de la résolution sur la commercialisation de 1999 à Budapest et les amendements proposés apparaîtront en annexe de ce rapport).

L'IE doit continuer à affirmer l'importance des libertés académiques dans l'enseignement supérieur et la recherche. Cependant, elle doit développer ses positions sur le droit de critique et les mises en question des découvertes scientifiques, qui doivent être soumis à des processus consentis d'examen professionnel rigoureux. Ceci est d'autant plus important dans une période où l'enseignement supérieur et la recherche sont soumis à toute une série de pressions politiques et économiques. Il est donc important et urgent que se développe et s'applique un Code d'éthique qui appartienne au personnel universitaire.

Pendant ces séances et tout au long de la Conférence, l'IE et ses affiliés de l'enseignement supérieur ont manifesté un fort sentiment de responsabilité quant à la question de l'écart grandissant entre les systèmes d'enseignement supérieur et de recherche dans les pays du monde industrialisé et ceux des pays en voie de développement. Si l'expérience des pays en transition, des pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est en particulier, peut s'avérer utile, il reste que ces pays ont en ce moment leurs propres difficultés d'ajustement.

### **L'AGCS et l'éducation trans-frontières**

Après une série d'exposés et de papiers présentés par des syndicats de différents pays (le Canada, l'Australie, la Côte d'Ivoire et le Royaume-Uni), la conférence a débattu de l'impact de l'AGCS sur l'enseignement supérieur. On a entendu que l'apparente satisfaction des gouvernements quant à leur capacité de protéger leurs systèmes nationaux en adhérant à l'AGCS était tout à fait déplacée : il semble en particulier que la définition de service public soit inadéquate au point d'exposer très visiblement le financement public à l'ingérence de la compétition commerciale selon les principes de l'AGCS. Il semble également que les exemptions aient été définies de façon très approximative et dans tous les cas conçues comme temporaires quand elles sont parvenues à assurer certaines protections.

Dans ce contexte, les syndicats n'ont guère été conservateurs ou « adeptes de Ludd »<sup>1</sup> (ce dernier qualificatif ayant été employé par le gouvernement australien pour désigner les syndicats), dans leur opposition à l'AGCS. La Conférence a été informée de la catastrophe qui s'est produite en Côte d'Ivoire après que l'on ait essayé de répondre aux exigences des organismes internationaux : on a assisté à une véritable faillite du système public de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ce système a été privatisé, ce qui a entraîné une baisse considérable de la qualité et de l'accessibilité, dans un contexte de malaise politique, social et économique. L'expérience du Royaume-Uni et des pays d'Europe se rejoignent pour former des systèmes d'enseignement supérieur sur le modèle « *Bachelors, Masters, Doctorate* » qui a vu le jour au cours de la série de pourparlers entre les gouvernements que l'on appelle le « processus Sorbonne-Bologne ». Il est clair que l'on peut considérer cela comme une réponse à ce qui se dessine comme étant le marché mondialisé de l'enseignement supérieur et qui est l'objectif de l'AGCS. Dans les discussions, on a souligné que la diversité des systèmes parmi les pays d'Europe, leurs racines historiques, sont potentiellement des avantages quand on se trouve face aux simplifications grossières de l'AGCS.

La conférence a pris connaissance de l'ampleur du développement d'entreprises commerciales d'enseignement supérieur, dans lesquelles les institutions universitaires ne sont généralement que les partenaires subalternes de gigantesques entreprises de media dont les affaires se situent dans des pays où les contrôles légaux et les droits du travail sont peu développés, et les réglementations financières et fiscales très souples. Même le gouvernement australien semble reconsidérer la possibilité d'ouvrir davantage ses services à l'AGCS. Jusqu'ici, l'expérience montre que l'AGCS n'est pas le processus technique qu'il prétend être, mais un processus profondément politique qui, une fois mis en place, comporte des effets pour une bonne part automatiques et irréversibles. Par

---

<sup>1</sup> Adjectif formé à partir du nom d'un certain John Ludd, qui à la fin du 18<sup>e</sup> siècle aurait détruit des machines, des métiers à tisser, en Angleterre. Les Luddites, ce sont des ouvriers anglais, de Nottingham à l'origine, qui se regroupèrent pour lutter contre l'industrialisation et la prolétarianisation en détruisant les machines au tout début du 19<sup>e</sup> siècle.

exemple, c'est le système de l'AGCS lui-même qui jugera si les limites et les exigences posées par les institutions et les systèmes sont raisonnables ou non.

Il a été suggéré qu'il était déterminant pour lutter contre l'imposition de l'AGCS de s'assurer de la force des réglementations des systèmes nationaux sur la liberté académique, l'accréditation et autres critères liés à la qualité. Le contrôle national ou le contrôle d'État sur tout ce qui concerne la qualité peut contribuer à mettre l'AGCS en déroute. La Conférence a examiné d'autres moyens pour mener cette lutte : l'esquisse d'un Code d'éthique préparé par deux syndicats, DM (Danemark) et IFUT (Irlande) et un « *Projet de lignes directrices sur l'enseignement supérieure transfrontières* », préparé par NATFHE (Royaume-Uni), ces deux documents ayant pour origine des propositions acceptées au troisième Congrès de l'IE tenu à Jomtien en juillet 2001. La Recommandation de l'UNESCO concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur est potentiellement une autre arme et les syndicats doivent faire pression au niveau national pour que leurs gouvernements s'y conforment et l'utilisent comme base pour juger des propositions de l'AGCS. Il a également été suggéré que l'on devrait donner plus d'importance dans les négociations aux normes de prestation et aux garanties quant à la situation du personnel universitaire. Une fois réinsérées dans les négociations, ces questions pourraient servir à se défendre contre les effets de l'AGCS. On doit aussi s'opposer au déplacement du travail vers des entités privées ou commerciales. Il a été souligné que les gouvernements et les institutions qui veulent participer à l'AGCS sont particulièrement vulnérables quand on les attaque sur le problème de la qualité. Dans de nombreux pays, les syndicats se sont révélés être mieux informés sur les implications de l'AGCS dans le secteur de l'éducation que les administrations universitaires ou les gouvernements et ils ont pu ainsi prendre le débat en charge et le diriger.

### **L'enseignement supérieur et la recherche en temps de crise**

La Conférence s'est penchée sur la place de l'enseignement supérieur et de la recherche en temps de crise, en particulier dans le contexte du 11 septembre. Les participants se sont entendus sur le fait que la meilleure défense contre les actes irrationnels, c'est l'usage collectif de la raison et de la dialectique pour trouver des solutions à l'échelle du monde.

Les universitaires doivent rejeter et déconstruire les postures absolutistes que les dirigeants politiques adoptent. Nous avons raison d'insister sur le besoin d'analyser et de chercher à comprendre les actes qui sont en apparence impensables. Nous avons raison de résister aux tentatives de simplification du discours et de rejeter les caricatures de droite qui présentent l'enseignement supérieur comme faisant partie du « problème », selon la perception des politiciens et des entreprises médiatiques. Les dispositions législatives, adoptées à la hâte en temps de crise, qui tentent d'assurer le contrôle des étudiants ou la surveillance d'Internet sont non seulement impossibles à appliquer mais encore tout simplement fausses dans leur principe.

La société doit souscrire au principe des libertés académiques, qui est plus important que les protections légales souvent trompeuses qui insistent davantage sur l'autonomie des institutions que sur la protection individuelle des professeurs ou des chercheurs. Plus encore, le principe des libertés académiques doit, aujourd'hui plus que jamais, transcender les frontières nationales. (La conférence a été informée du fait qu'aux États-Unis ceux qui n'ont pas la nationalité américaine et qui enseignent dans les universités se voient refuser le droit aux libertés académiques).

L'enseignement supérieur est la clé de l'économie internationale et de la cohésion du monde du 21<sup>e</sup> siècle. Mais l'écart entre richesse et pauvreté augmente entre les différents pays et les différentes régions du monde. L'enseignement supérieur a aussi un rôle déterminant à jouer dans la lutte pour la construction de sociétés justes, dans lesquelles les citoyens sont protégés et libres de toute forme de discrimination.

Les professeurs de l'enseignement supérieur et les chercheurs ne sont pas de simples citoyens dans des sociétés en crise qui doivent s'occuper au jour le jour des conséquences de la crise sur le plan économique politique et social. On doit développer la capacité de l'enseignement supérieur et de la recherche de prévoir, prévenir et atténuer les effets des crises, qu'elles soient naturelles, économiques ou politiques. Quand les crises arrivent effectivement, les universités ont un rôle important à jouer pour permettre à la société d'analyser, d'apprendre et d'avancer. Ceci s'applique dans le contexte d'un cataclysme comme celui du 11 septembre ou quand on aborde la complexité de la transition économique sociale et politique, comme en Europe centrale et en Europe de l'Est depuis 1990, ou encore dans les situations sociales et économiques désespérées créées par les exigences de la Banque mondiale dans de nombreux pays d'Afrique ou d'Amérique latine. Si la recherche et le savoir acquis doivent pouvoir protéger les peuples contre des catastrophes naturelles, comme les inondations au Mozambique, les institutions de recherche et les structures de la société civile mondiale doivent travailler en étroite collaboration pour réunir rapidement les résultats de la recherche là où on en a besoin et donner les moyens nécessaires aux pays concernés pour réagir efficacement.

Les université et les syndicats universitaires doivent défendre la pluralité des discours et défendre les employés de l'enseignement supérieur contre la nouvelle « culture de la peur » face aux « solutions » sociales et politiques – et militaires – simplistes élaborées par des gouvernements bornés et diffusées par des entreprises médiatiques internationales de plus en plus concentrées. Les libertés académiques doivent aller de pair avec la liberté de la presse – au sens de la liberté d'expression des journalistes – à travers le monde. Enfin, il est de la responsabilité de l'enseignement supérieur – et en fait de l'éducation dans son ensemble – de promouvoir le concept de citoyenneté mondiale fondé sur des valeurs et des objectifs communs, dans un processus de longue haleine où il ne s'agit pas seulement d'affronter les crises mais de construire un avenir de sécurité et de cohérence pour le monde. Dans cette tâche, les syndicats de l'enseignement supérieur et de la recherche ont une responsabilité particulière.

### **L'évolution du rôle du corps professoral de l'enseignement supérieur.**

Les syndicats de l'enseignement supérieur et de la recherche se sont opposés fermement à la tendance croissante de la précarité du personnel universitaire et à la dégradation de la sécurité d'emploi. Pour la plupart des syndicats du secteur, les personnels à temps partiel, non permanent ou précaire sont partie prenante à la fois du personnel de l'université et du syndicat, mais ils ne sont pas encore bien intégrés.

Leur position est inférieure par rapport au personnel permanent, au niveau de l'accumulation des droits à titularisation, de l'accès à des bureaux, des vacances payées ou des occasions qui leur sont offertes d'entreprendre des recherches pour faire avancer leur carrière. Les personnels précaires peuvent avoir des droits différents de ceux du personnel permanent au plan légal, au plan du travail et au plan syndical. Il y a souvent des tensions entre personnel permanent et personnel à temps partiel. Ce sont

des questions que le mouvement syndical doit aborder de façon urgente. Il est vital pour les syndicats de résister à la stratégie de gestion du « diviser pour régner » qui oppose personnel permanent et temporaire. Il est important de reconnaître les intérêts communs des personnels permanents, non permanents et précaires et la conférence s'est prononcée en faveur de structures syndicales et d'unités de négociation communes à toutes les catégories de personnel. Cependant, la conférence a reconnu que pour toute une série de raisons légales et historiques, il peut arriver qu'une telle approche s'avère impossible ; dans ces conditions, coalition et coopération sont des moyens alternatifs à utiliser contre les stratégies du « diviser pour régner » des gouvernements et des employeurs.

Les institutions, les structures de gouvernance, la gestion et l'évaluation des programmes doivent changer pour intégrer toutes ces catégories de personnels, de même que les syndicats doivent représenter pleinement les personnels temporaires et les impliquer dans leurs travaux. De plus en plus, le caractère même du modèle de la carrière universitaire doit changer. L'engagement de professeurs non-permanents et au statut précaire dans les structures institutionnelles est un élément-clé pour lutter contre la « précarité de l'emploi » et la marginalisation qui guettent ce type de personnel.

Il faut aussi reconnaître que beaucoup de professeurs des formations professionnelles conservent leur pratique professionnelle et établissent des liens importants entre l'institution universitaire et la société en général. L'accroissement du nombre des travailleurs universitaires occasionnels transforme la population universitaire et la rend plus diversifiée, avec des loyautés et des objectifs différents. Le développement croissant de l'enseignement virtuel ne fera qu'accentuer ces tendances. L'isolement des professeurs de l'enseignement à distance et les problèmes qui se posent pour les organiser et défendre leurs droits sont autant de défis particuliers pour les syndicats de l'enseignement supérieur.

Beaucoup d'universitaires bien établis sont engagés dans l'entreprise tout en gardant des postes permanents. Les administrations se tournent de plus en plus vers le personnel occasionnel. Dans le secteur de la recherche en particulier, on s'en remet de plus en plus aux étudiants diplômés. Pourtant, beaucoup de ceux qui travaillent à temps partiel ont une carrière universitaire partagée entre deux institutions ou plus. Aux États-Unis au moins, une grande proportion du personnel à temps partiel est relativement satisfaite de son sort.

### **La gouvernance**

La gouvernance de l'université change au fur et à mesure que le système d'éducation s'étend et se diversifie, que le contrôle est décentralisé et que les universités entrent sur un marché plus compétitif où l'éducation et la recherche sont considérés comme des produits commerciaux. Qu'est-ce qui a changé dans la relation entre gouvernements et universités ? La démission devant l'autorité et la recherche de financement extérieur ont amené les gouvernements à adopter une approche « centrifuge ». La gestion plus musclée des institutions menace le principe de la collégialité. Au plan individuel, les universitaires n'ont plus la même liberté – ils sont davantage à la merci des décisions *ad hoc* des administrations. La diversité interne qui caractérisait l'université dans le passé est menacée par les pressions en faveur de la recherche intégrée et des équipes de projet.



Face à ces tendances, il est indispensable pour la qualité de l'enseignement et de la recherche que les universitaires eux-mêmes reprennent le contrôle. La recherche demande que l'on protège le financement public global des institutions, qui doivent rendre des comptes sur leurs dépenses. Ce sont les universitaires et non les politiciens ou les bureaucrates qui doivent prendre la responsabilité d'allouer les fonds au niveau national et fédéral (par exemple au niveau de l'Union européenne).

Le statut légal des universités doit être revu pour garantir qu'elles soient autonomes, et ni trop réglementées par les gouvernements, ni encore trop soumises aux pressions du marché. L'apparition d'un marché globalisé de l'enseignement supérieur mène à des fusions ou à des transferts de départements et de facultés pour arriver à prendre position sur le marché. L'expérience néo-zélandaise montre que de telles restructurations guidées par des préoccupations commerciales peuvent être contrées avec succès sur le plan légal.

### **Questions de représentation**

Au cours de la séance plénière finale, un certain nombre de motions ont été adoptées; elles apparaissent en annexes de ce rapport, pour contribuer à l'élaboration du programme de l'IE dans le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche; le développement de Forums de l'enseignement et de la recherche faisant partie des Conférences régionales et tout de suite avant le Congrès mondial; l'approfondissement du travail de l'IE et de ses organisations membres du secteur de l'enseignement supérieur sur les questions touchant la formation des enseignants et la recherche en éducation en vue d'avoir un impact dans les débats sur ces sujets au niveau régional et international; et l'acceptation de la proposition de tenir la prochaine conférence sur l'enseignement supérieur dans un pays d'Afrique. Une motion de soutien aux syndicats espagnols du secteur qui se battent contre une nouvelle loi sur l'enseignement supérieur jugée inacceptable a également été adoptée.